

CONDITIONS ET TARIFS

DES OPÉRATIONS ET SERVICES
AUX PARTICULIERS
AU 01/01/2021

Edition au 1^{er} juillet 2020

Prix en euros par opération
(sauf indication contraire), exprimés
taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

**BANQUE
POPULAIRE** 

la réussite est en vous

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs
rattachés à un compte de paiement)

TARIFS EN €

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès internet) Cyberplus Access
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : Cyberplus	0,20€/alerte reçue
Tenue de compte	2,00€/mois Soit pour information 24,00€/an
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale :	
- à débit immédiat : (Carte Visa Classic)	46,50€/an
- à débit différé : (Carte Visa Classic)	45,50€/an
- à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : (Carte Visa Classic)	44,50€/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale (Carte Visa Classic)	1,00€/retrait à partir du 4 ^{ème} retrait par mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement Sécuriplus ⁽¹⁾	28,50€/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :	
- en agence	5,00€/virement
- par internet	Gratuit
Prélèvement :	
- frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
- frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	
- créancier organisme public et assimilé	Gratuit
- autre	8,75€
Commission d'intervention	8,00€/opération avec un plafond de 80€ par mois

⁽¹⁾ Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des assurances

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définit à l'article D 312-1-1 A du COMOFI et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

- 4 • Ouverture, transformation, clôture p.4
- 4 • Relevés de compte
- 5 • Tenue de compte
- 5 • Services en agence
- 6 • Services bancaires de Base
- 6 • Prestations de Base

BANQUE À DISTANCE

- 7 • Par internet p.7
- 7 • Par téléphone
- 7 • Par automate

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- 8 • Cartes p.8
- 9 • Virements
- 10 • Prélèvements / TIP / SEPA
- 10 • Chèques

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

- 11 • Pack Famille, Forfait Cristal, Forfait Cristal Duo p.11
- 14 • Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)
- 14 • Offres retirées de la commercialisation

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- 16 • Commission d'intervention p.16
- 16 • Opérations particulières
- 16 • Incidents de paiement
- 17 • Plafonnements spécifiques

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

- 18 • Découverts et autorisations de découvert p.18
- 18 • Crédits à la consommation
- 19 • Crédits immobiliers

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

- 21 • Épargne bancaire p.21
- 22 • Placements financiers
- 23 • Gestion sous mandat
- 23 • Parts sociales

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL p.24

RÉSOLUDRE UN LITIGE p.26

p.27

Ces conseils et tarifs ne sont pas exhaustifs. L'ensemble de nos conditions est disponible auprès de votre agence.

□ Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte de dépôt avec signature de la convention de compte	Gratuit
Service d'aide à la mobilité bancaire	Gratuit
Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois	Gratuit
Clôture de compte :	
- compte de dépôt	Gratuit
- comptes épargne (PEL, CEL...)	Gratuit
Transfert de compte vers un autre établissement :	
- Plan et Livret d'Épargne Logement, Plan d'Épargne Populaire	105,00€
Transfert Compte-Titres Ordinaire ou PEA/PEA-PME	
- Titres cotés	15,00€/ligne
- Titres non cotés	50€/ligne
	(avec un maximum de 150,00 €)
Transfert de compte vers une autre Banque Populaire	Gratuit
Désolidarisation de compte joint	35,00€

Relevés de compte (forfaits mensuels)

Relevé (papier ou électronique) :	
- Envoi mensuel	Gratuit
- Envoi bimensuel	2,30€
- Envoi hebdomadaire	4,60€
- Envoi quotidien	25,70€
E-documents	
Abonnement permettant l'accès aux relevés de compte électroniques et autres documents bancaires.	Gratuit
Carnet de bord	17,20€

Les dates de valeur



DÉFINITIONS

La date de valeur : c'est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios). Délai d'encaissement : la banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Banque Populaire vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Banque Populaire peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt

- Versement ou retrait d'espèce	Jour*
- réception ou émission d'un virement	Jour*
- paiement d'un prélèvement	Jour*
Pour les chèques compensables en France :	
- chèque émis	Jour*
- chèque remis à l'encaissement	J+1 ouvré**

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

- chèque remis soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité
(voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)

*J : Date de comptabilisation au compte du client. ** Jour ouvré : Selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

Tenue de compte

Tenue de compte de dépôt **2,00€/mois**
- jeunes clients jusqu'à 28 ans inclus **Gratuit**
- commission de compte sur les débits du trimestre **0,080%**
(taux applicable au total des mouvements au débit du compte)

Commission de suivi trimestrielle **57,00€/trimestre**
(hors bénéficiaires du droit au compte, clients éligibles à l'OCF ou détenteurs d'une OCF)(dans les cas suivants, tarif non cumulatif)

Elle rémunère la gestion administrative et comptable de situations particulières :

- compte débiteur de 60 jours au moins sur 3 mois
- compte en règlement judiciaire
- compte dont le titulaire est NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée)
- suivi des comptes interdits bancaires à l'initiative d'une autre banque

Frais de tenue de compte de dépôt inactif
(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 **30€/an⁽¹⁾**
du code monétaire et financier) **dans la limite du solde créditeur du compte**



DÉFINITIONS

Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier :
Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies : 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés. 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

Services en agence

Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)* **Gratuit**



DÉFINITIONS

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (International Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

Enregistrement d'un changement d'adresse **Gratuit**

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque
- en euros **Gratuit**

⁽¹⁾ Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Carte de retrait à usage unique
hors de votre agence de gestion
(hors bénéficiaires du droit au compte et OCF) **7,00€**

Frais de recherche de documents :
(hors champ d'application de la Directive Européenne sur les
Services de Paiement, article L133-1 du Code Monétaire et Financier)
- simple **14,10€**
- complexe **nous consulter**

Réédition d'un relevé de compte **6,00€**

Relevé de compte conservé à l'agence (forfait mensuel) **6,90€**

Frais de location de coffre-fort (cotisation annuelle)
selon le volume du coffre et le niveau de garantie **à partir de 107,00€**

Frais de successions

Frais calculés en fonction du montant des avoirs des produits détenus au jour
du décès :

Avoirs < 1 500 € **50,00 €**
Avoirs entre 1 500 et 5 000 € **100,00 €**
Avoirs entre 5 000 € et 15 000 € **250,00 €**
Avoirs entre 15 000 et 75 000€ **400,00 €**
Avoirs > 75 000 € **600,00 €**
Dossier non réglé avec une date d'ouverture > 1 an **70,00 €/an**

Services Bancaires de Base **Gratuit**

Services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre
du droit au compte gratuit : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement
d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation
de virements bancaires, l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le
compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, prélèvement (frais par paie-
ment d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement ban-
caire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, un abonnement à
des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc...), les dépôts et les
retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, la fourniture d'une carte
de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paie-
ment d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux for-
mules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les
mêmes services, la réalisation des opérations de caisse. Pour les clients titulaires des Services
Bancaires de Base, en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4€ par opération,
plafonnées à 20€ par mois.

Les Prestations de base*

(Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services) :

L'ouverture et la clôture du compte	Gratuit
La tenue du compte	Tarif standard**
Un changement d'adresse par an	Gratuit
La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire	Gratuit
La domiciliation de virements bancaires	Gratuit
L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	Tarif standard**
L'encaissement de chèques et de virements bancaires	Tarif standard**
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance	Tarif standard**
Un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc...)	Tarif standard**
Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque	Tarif standard**
La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne	Tarif standard**

* Au sens des articles L312-1 et D.312-5 du code monétaire et financier. ** Se reporter aux tarifs
indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Par internet

Abonnement à des services de banque à distance

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) ⁽¹⁾

Cyberplus Access ⁽²⁾ Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet, d'effectuer des virements. **Gratuit**

Cyberplus Optimal ⁽²⁾ **2,00€/mois**

Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, aux services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.

Cyberplus Complet ⁽²⁾ **3,00€/mois**

(arrêt commercialisation septembre 2018)

Autres services liés à l'utilisation d'Internet

SECUR'PASS **Gratuit**

Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte :

- par SMS (mise en place par Cyberplus) : **0,20€/alerte reçue**

- par Courriel (mise en place par Cyberplus) : **0,20€/alerte**

Accès à l'image des chèques remis et téléchargement **2,90 €/téléchargement**
(mise en place par Cyberplus)

Confirmation de l'exécution d'un virement émis :

- par SMS : **0,20€/envoi**

- par Courriel (mise en place par Cyberplus) : **Gratuit**

Coffre-fort numérique (5Go)

- dans l'offre Cyber Access : **2,00€/mois**

- dans l'offre Cyber Optimal : **1,00€/mois**

Par téléphone

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe ⁽¹⁾, téléphone mobile ⁽¹⁾, SMS, etc.)

- appel à votre agence ⁽³⁾ **Prix d'une communication locale**

- accès au Centre de Contact Clients : **Prix d'une communication locale**
composez le 04 68 08 41 51 ⁽³⁾

- 6 11 10 : Service par SMS sans abonnement ⁽⁴⁾ **0,35€**

- Moviplus : Sur abonnement pour recevoir par SMS, 3 fois par semaine, le solde et le détail de vos dernières opérations

Par mois **4,00€**

Par mois pour nos clients de moins de 28 ans **3,00€**

Par automate

Opérations accessibles avec votre carte bancaire sur nos automates

- solde des comptes, consultation des dix dernières opérations, encours carte bancaire, édition de RIB ou d'IBAN **Gratuit**

⁽¹⁾ Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

⁽²⁾ Hors coût du fournisseur d'accès à Internet. ⁽³⁾ Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

⁽⁴⁾ Prix par message + coût du SMS

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Cotisations carte

Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement à autorisation systématique)

- fourniture d'une carte Visa Electron* 39,00€/an
(à débit immédiat uniquement)

Cette carte permet de régler des achats chez les commerçants affichant le logo Visa Electron et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

Fourniture d'une carte de débit

- carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat 44,50 €/an

- carte de paiement internationale à autorisation systématique à débit immédiat 44,50 €/an

Fourniture d'une carte de débit :

- fourniture d'une carte internationale Visa Classic* 46,50€/an
- à débit immédiat 45,50€/an

- fourniture d'une carte internationale Visa Premier* 129,00€/an

- fourniture d'une carte internationale Visa Platinum* 190,00€/an

- fourniture d'une carte internationale Visa Infinite* 300,00€/an

Carte débit-crédit

- La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte (voir p. 18)

- fourniture d'une carte internationale Visa Classic FACELIA* 46,50€/an

- à débit immédiat 45,50€/an

- à débit différé

- fourniture d'une carte internationale Visa Premier FACELIA* 129,00€/an

- à débit immédiat/à débit différé 190,00€/an

- fourniture d'une carte internationale Visa Platinum FACELIA* 190,00€/an

(*) - 25 % pour nos clients de moins de 28 ans hors convention.

Service E-Carte bleue (paiement sécurisé sur internet) 12,50 €/an

Ce service est accessible avec votre Carte Visa Classic, Platinum, Premier ou Infinite.

Si vous détenez deux cartes sur un même compte, la deuxième carte de même prix ou celle dont la cotisation est la moins élevée des deux bénéficie d'une remise de 50%.

Les services liés à la carte bancaire

Modification du plafond de paiement ou de retrait, temporaire 10,00€

Modification du plafond de paiement ou de retrait, permanente 15,00€

Cartego (par visuel et par an)

Cartego vous permet de personnaliser votre carte bancaire avec une photo personnelle ou choisie dans un catalogue.

- catalogue des visuels nationaux ou régionaux 8,00€

- photo personnelle 10,00€

Rédition du code confidentiel : 11,00€

- non urgent

Service carte Premium :

- demande d'extraction de carte et/ou code avec envoi chronopost
40,00€ pour l'envoi d'une carte
40,00€ pour l'envoi d'un code

Refabrication de la carte avant l'échéance, à la demande du client 12,00€

Frais de restitution

(carte capturée par distributeur hors BP) Gratuit

Services liés aux retraits d'espèces

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Banque Populaire et Point Argent (en euros) Gratuit

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la Zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

- Visa Electron (à partir du 1^{er} retrait dans le mois) 1,00€/retrait

- Visa Classic, Mastercard (à partir du 4^{ème} retrait dans le mois) 1,00€/retrait

- dans les conventions Équipage, CyberÉquipage, Affinea (à partir du 7^{ème} retrait dans le mois) 1,00€/retrait

- Visa Premier, Platinum et Infinite nombre de retrait gratuit illimité

Paiement par carte bancaire en devises (autres que l'euro)

(cf. Rubrique «Opérations bancaires à l'international» p. 26)

Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en devises

(autres que l'euro) (cf. Rubrique «Opérations bancaires à l'international» p. 26)

Virements

Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique : Opérations Bancaires à l'International (voir p.26)

Réception d'un virement SEPA Gratuit
- occasionnel ou permanent

Émission d'un virement SEPA

- Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)
- émis vers un compte Banque Populaire du Sud Gratuit

- émis vers un compte d'un autre établissement
- au guichet de votre banque 5,00€

- par l'Internet Gratuit

Frais par virement SEPA Instantané 1,00€

Émission d'un Virement SEPA Instantané (Instant Payment)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Frais par virement permanent vers un compte d'un autre établissement

- au guichet de votre banque 1,95€
- par Internet Gratuit

Frais de mise en place d'un virement permanent

- au guichet de votre banque Gratuit
- par Internet Gratuit

Opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement) Gratuit

Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement) Gratuit

Récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur) 12,00 € (max 50,00 €)

Demande de retour de fonds sur virement émis à tort 12,00 €

Service Paylib entre amis Gratuit

(Service permettant d'effectuer un virement SEPA occasionnel avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300€)

Modification du plafond des virements Cyberplus

- Urgente (à J) : 5,00€
- Non urgente (à j+1) : 1,00€

Prélèvements / TIP / SEPA*

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA

- créancier organisme public et assimilé Gratuit
- autre 8,75€
- mise en place pour les moins de 28 ans (tous créanciers) Gratuit

Sélection de créanciers autorisés à prélever (Liste Blanche) Gratuit

Sélection de créanciers non autorisés à prélever (Liste noire) Gratuit

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA Gratuit

Opposition à une ou plusieurs échéance(s) de prélèvement Gratuit

Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA Gratuit

Chèques

Remise de chèque(s) (hors chèques étrangers) Gratuit

Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)

Païement d'un chèque Gratuit

Renouvellement automatique d'un chéquier Gratuit

Frais d'envoi de chéquier à domicile (1 chéquier par envoi)

- envoi par courrier simple :
 - chéquier de 40 formules portefeuille 0,90€
 - chéquier de 40 formules souche à gauche 1,15€
 - chéquier de 60 formules 2,75€
- envoi par courrier recommandé :
 - chéquier de 40 formules 6,20€
 - chéquier de 60 formules 7,30€

Frais de destruction de chéquier conservé en agence 6,00€

Frais d'émission d'un chèque de banque 15,00€

Frais d'opposition chèque par l'émetteur 18,00€

Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur 27,50€

Frais d'une deuxième demande de justificatif suite à une opposition chèque(s) 12,00€

* Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA Voir détail zone EEE p.28

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

PACK FAMILLE, la convention qui équipe toute votre famille pour une cotisation unique

Pour les membres du couple

Le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisi	Essentiel	Confort	Premium	
La tenue de(s) compte(s)	X	X	X	
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus OPTIMAL ⁽¹⁾ ou SEA ⁽⁶⁾ Internet et Mobile) par titulaire	X	X	X	
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Paylib sans contact (« Paiement mobile ») ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	X	X	X	
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	X	X	X	
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽²⁾	X	X	X	
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte ⁽⁴⁾	3	Illimités	Illimités	
Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) ⁽¹⁾	X	X	X	
Un conseiller dédié en agence	X	X	X	
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Securiplus par titulaire ⁽³⁾		X	X	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		X		
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			X	
Des retraits et paiements sans frais par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾⁽⁵⁾			Illimités	
Des virements SEPA instantanés			X	
1 carte par compte et par titulaire ⁽²⁾	2 VISA Classic à contrôle de solde (obligatoires) + 2 VISA Classic à contrôle de solde facultatives	12,90€	14,90€	
	2 VISA Classic obligatoires + 2 VISA Classic facultatives	12,90€	14,90€	
	2 VISA Premier obligatoires + 2 VISA Classic facultatives		22,90 €	27,90 €
	2 VISA Platinum obligatoires + 2 VISA Premier facultatives			35,90 €
	2 VISA Infinite obligatoires + 2 VISA Premier facultatives			49,90 €



Pour tous les enfants de 12 à 28 ans

Les parents sont titulaires d'un PACK FAMILLE Essentiel	
FORFAIT CRISTAL Essentiel	Gratuit
Les parents sont titulaires d'un PACK FAMILLE Confort	
FORFAIT CRISTAL Confort	
- VISA Classic à contrôle de solde ⁽⁶⁾ ou VISA Classic	Gratuit
Les parents sont titulaires d'un PACK FAMILLE Premium	
FORFAIT CRISTAL Premium	
- VISA Classic à contrôle de solde ⁽⁶⁾ , VISA Classic ou VISA Premier	Gratuit

⁽¹⁾ Clients majeurs uniquement. ⁽²⁾ Sous réserve d'acceptation de la banque. ⁽³⁾ Le contrat Securiplus est un contrat de BPCE Prévoyance, Société Anonyme au capital social de 13 042 257,50 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° 352 259 717. Entreprise régie par le Code des assurances – ⁽⁴⁾Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte. ⁽⁵⁾ Hors commission de change. ⁽⁶⁾ Obligatoire pour les mineurs.

FORFAIT CRISTAL

Choisissez le forfait bancaire qui vous ressemble pour équiper votre compte personnel

Pour un compte individuel			
Le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisi	Essentiel	Confort	Premium
La tenue de(s) compte(s)	X	X	X
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus OPTIMAL ⁽¹⁾ ou SEA ⁽⁶⁾ Internet et Mobile)	X	X	X
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Paylib sans contact (« Paiement mobile ») ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	X	X	X
Un service de coffre-fort numérique ⁽¹⁾	X	X	X
Une autorisation de découvert par compte ^{(1) (2)}	X	X	X
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte ⁽⁴⁾	3	Illimités	Illimités
Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) ⁽¹⁾	X	X	X
Un conseiller dédié en agence	X	X	X
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Securiplus ⁽³⁾		X	X
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		X	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			X
Des retraits et paiements sans frais par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾⁽⁵⁾			Illimités
Des virements SEPA instantanés			X
	VISA Classic à contrôle de solde ⁽⁶⁾	6,90€	9,90€
	VISA Classic	6,90€	9,90€
1 carte par compte et par titulaire ⁽²⁾	VISA Premier		14,90 €
	VISA Platinum		25,90 €
	VISA Infinite		35,90 €



Pour tous les jeunes de 12 à 28 ans	
FORFAIT CRISTAL Essentiel	1€ / mois de 12 à 24 ans 3€ / mois de 25 à 28 ans

50% sur les forfaits Cristal Confort et Cristal Premium

⁽¹⁾ Clients majeurs uniquement. ⁽²⁾ Sous réserve d'acceptation de la banque. ⁽³⁾ Le contrat Securiplus est contrat assuré par BPCE PREVOYANCE, entreprise régie par le code des assurances. ⁽⁴⁾ Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte. ⁽⁵⁾ Hors commission de change. ⁽⁶⁾ Obligatoire pour les mineurs.

FORFAIT CRISTAL DUO

Des services utiles et indispensables
pour ceux qui ne veulent qu'un compte joint

Pour les membres du couple			
Le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisi	Essentiel	Confort	Premium
La tenue de(s) compte(s)	X	X	X
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	X	X	X
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Paylib sans contact (« Paiement mobile ») ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	X	X	X
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	X	X	X
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽²⁾	X	X	X
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte ⁽⁴⁾	3	Illimités	Illimités
Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi postaux) ⁽¹⁾	X	X	X
Un conseiller dédié en agence	X	X	X
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement – Securiplus par titulaire ⁽³⁾		X	X
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		X	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			X
Des retraits et paiements sans frais par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾⁽⁵⁾			Illimités
Des virements SEPA instantanés			X
1 carte par titulaire, même type de carte pour les membres du couple ⁽²⁾	2 VISA Classic à contrôle de solde ⁽⁶⁾	8,90€	12,90€
	2 VISA Classic	8,90€	12,90€
	2 VISA Premier		18,90 €
	2 VISA Platinum		32,50 €
	2 VISA Infinite		44,90 €



Les réductions complémentaires

Pour les sociétaires CASDEN

FORFAIT CRISTAL, FORFAIT CRISTAL DUO ou PACK FAMILLE	10 % de réduction
--	-------------------

Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise ⁽⁷⁾

FORFAIT CRISTAL, FORFAIT CRISTAL DUO ou PACK FAMILLE	50 % de réduction
--	-------------------

⁽¹⁾ Clients majeurs uniquement. ⁽²⁾ Sous réserve d'acceptation de la banque. ⁽³⁾ Le contrat Securiplus est un contrat assuré par BPCE PREVOYANCE, entreprise régie par le code des assurances. ⁽⁴⁾ Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte. ⁽⁵⁾ Hors commission de change. ⁽⁶⁾ Obligatoire pour les mineurs. ⁽⁷⁾ Personnes physiques majeures capables agissant pour des besoins professionnels (entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs ou dirigeants d'entreprises...) titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité Financière (OCF)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

<ul style="list-style-type: none"> - La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Visa Classic à autorisation systématique - Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte - Quatre émissions de virements mensuels SEPA dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité - Des paiements par prélèvements SEPA illimités - 2 chèques de banque par mois - Un abonnement à des services de banque à distance (internet) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus Access). - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte - La fourniture de relevés d'identité bancaire - 1 changement d'adresse par an 	<p>3,00€/mois soit 36,00€/an</p>
---	--------------------------------------

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte ⁽²⁾	16,50 € par mois
- plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2,	par opération 4€ plafond mensuel 16,50 € ⁽³⁾
Frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA :	
- si montant de l'opération inférieur à 10€	montant de l'opération plafonné à 6€
- si montant de l'opération supérieur ou égal à 10€	6 € ⁽¹⁾ plafond mensuel 16,50 € ⁽³⁾
- commission de suivi	exonération

⁽¹⁾ Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. ⁽²⁾ Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque. ⁽³⁾ Inclus dans le plafonnement spécifique lié aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte.

Offres retirées de la commercialisation

Les offres groupées de services suivantes ne sont plus commercialisées. Leurs cotisations sont disponibles auprès de votre conseiller :

PASS' POP pour les clients de 12 à 17 ans	nous consulter
ÉQUIPAGE pour les clients de plus de 28 ans	
CYBER ÉQUIPAGE pour les clients de plus de 28 ans	
ÉQUIPAGE HORIZON pour les clients de 16 à 28 ans	
Affinéa pour les clients de 16 à 24 ans (inclus)	détail ci-dessous

La souscription à un produit complémentaire (Moviplus (p.7), Crescendo, Livret d'épargne (p.21), Carnet de Bord (p.4), abonnement e-Carte (p.8), autorisation de découvert (p.18), Bouquet tranquillité* (p.15), Fructi Facilités (p.25), Fructi Budget (p.25), Mobilité internationale carte, Mobilité internationale virement,

Location coffre (p.6), est facturée au tarif normal avec la réduction Affinéa additionnelle standard.

Cotisation à une offre groupée de service AFFINEA, la convention personnalisée

Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 31/12/2019. Choisissez les produits qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes

Fourniture d'une carte de débit (détail p.8)

- Visa Electron,
- Visa Internationale Classic à débit immédiat ou à débit différé
- Visa Internationale Facelia à débit immédiat ou à débit différé
- Visa Premier à débit immédiat ou différé
- Visa Premier Facelia à débit immédiat ou différé
- Visa Platinum à débit immédiat ou différé
- Visa Platinum Facelia à débit immédiat ou différé
- Visa Infinite à débit immédiat ou différé

Et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

- Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus, p.25)

Frais de tenue de compte (p.5)

Des produits et services de la gestion quotidienne au choix

- Banque en ligne :
Cyberplus Optimal (p.7)
- Coffre-fort numérique (5Go) (p.7)
- Moviplus (p.7)
- Crescendo, Livrets d'épargne (p.21)
- Carnet de bord (p.4)
- abonnement e-Carte Bleue (p.9)
- autorisation de découvert (p.18)



- Bouquet tranquillité*

Des produits de prévoyance

- Fructi Facilités (p.24)
- Fructi Budget (p.24)

Mobilité Internationale

- Mobilité internationale carte
- Mobilité internationale virement

Service en agence

- Location coffre (p.6)



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives par rapport à la souscription des produits et services à l'unité

4 produits ou services	8 % de remise
5 produits ou services	12 % de remise
6 produits ou services	15 % de remise
7 et plus	20 % de remise

Réduction additionnelle sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention (non cumulables entre elles) :

- CASDEN / ACEF / PARAPUBLIC 5 %
- Jeunes 16-28 ans inclus étudiant ou apprenti 50 %
- Jeunes 16-28 ans inclus autres 30 %
- Couple : 2 conventions Affinéa sur 2 comptes distincts 10 % sur chacune des conventions

* Composition du bouquet tranquillité : (2,00 € / mois, hors convention Affinéa)

- Frais d'envoi de chéquier à domicile
- Frais de réédition du code confidentiel carte
- Frais d'opposition sur chèque ou chéquier
- Frais de modification du plafond carte
- Remboursement des frais de retraits sur DAB hors groupe en zone Euro

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Commission d'intervention

Commission d'intervention

- par opération, avec un plafond de 80€ par mois **8,00€**

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : « COMMISSION INTERVENTION ».

Opérations particulières

- frais par saisie administrative à tiers détenteur⁽¹⁾ :
10% du montant de la créance, plafond fixé à 100 €

- frais par saisies-attribution / frais par saisies conservatoires

10% du montant de la créance, maximum 250,00€

- frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé : **13,90€**

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

- chèque inférieur ou égal à 50€ **22,00€⁽²⁾**

- chèque supérieur à 50€ **42,00€⁽²⁾**



DÉFINITIONS

Rejet de chèque : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision **14,50€**


Ces frais seront prélevés en cas de paiement effectif du chèque. En cas de rejet, ces frais seront alors inclus dans « le forfait de rejet de chèque ».

Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire **31,00€**
(^{1ère} présentation)

⁽¹⁾ Ces frais ne sont pas soumis à TVA. ⁽²⁾ Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

 **Frais de rejet de prélèvement, TIPSEPA⁽²⁾ pour défaut de provision, frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision**
- montant de l'opération inférieur à 20€ montant de l'opération
- supérieur ou égal à 20€ 12,00€⁽¹⁾
Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera : « FRAIS... IMPAYÉ »

Ce montant forfaitaire comprend notamment les frais de rejet et la lettre d'information.

Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement TIPSEPA ou virement sans provision	12,00€
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque ⁽²⁾	Gratuit
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	66,00€

⁽¹⁾ Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

⁽²⁾ Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

Plafonnements spécifiques

Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte ⁽³⁾ pour les clients détenteurs de OCF	Plafonnement de 16,50 €/mois
Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte ⁽³⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et/ou éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier.	Plafonnement de 25 €/mois

⁽³⁾ Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

(SOUS RÉSERVE D'ACCEPTATION
DE VOTRE DOSSIER PAR LA
BANQUE POPULAIRE DU SUD)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Découverts et autorisation de découvert

Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés) si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400€ en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels

Mise en place ou renouvellement d'une autorisation de découvert **Gratuit**

Autorisation de découvert convenue et formalisée

- Intérêts débiteurs :

- découvert journalier moyen inférieur à 400 € **12,50€⁽¹⁾**
montant forfaitaire trimestriel
- découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400 €
Taux débiteur annuel **Taux de Base Bancaire⁽²⁾ + 7,60 points**
(dans la limite du taux d'usure)

Par exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000 € et pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 15,70 %, le TAEG ⁽³⁾ ressort à 17,62 % (taux en vigueur au 29/06/2020).

Découvert non autorisé

- Intérêts débiteurs :

- découvert journalier moyen inférieur à 400 € **12,50€⁽¹⁾**
montant forfaitaire trimestriel
- découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400 €
Taux débiteur annuel **Taux de Base Bancaire⁽²⁾ + 12,60 points**
(dans la limite du taux d'usure)

Par exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000 € et pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 20,70 %, le TAEG ressort à 21,31 % (taux en vigueur au 29/06/2020)⁽³⁾



DÉFINITIONS

Agios (ou intérêts débiteurs) : Somme due à la banque lorsqu'un compte présente un solde négatif pendant un ou plusieurs jours. Le calcul de cette somme s'effectue sur la base des dates de valeur.

Commission de plus fort découvert **0,0665%**

Taux applicable au plus fort découvert de chacun des mois du trimestre concerné (ce taux peut varier chaque trimestre).

⁽¹⁾ Hors TAEG

⁽²⁾ selon l'article R314-9 du Code de la Consommation.

⁽²⁾ Taux de Base Banque Populaire du Sud : 8,10% en vigueur au 01/07/2020. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

⁽³⁾ TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée. Les intérêts débiteurs appliqués sont limités aux taux d'usure en vigueur à la date d'arrêt. Le découvert journalier moyen correspond à la somme des découverts de la période entre deux arrêts de compte, divisée par le nombre de jours à découvert.

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Crédits à la consommation⁽⁴⁾

Prêt personnel et prêt automobile

- frais de dossier calculés sur le montant emprunté avec un minimum de 60€ et un maximum de 200€ **1,00%**
- taux débiteur **nous consulter**

Prêts spéciaux clients ACEF

- prêt ACEF Grand Large (jusqu'à 15 000€)
 - frais de dossier calculés sur le montant emprunté avec un minimum de 30,00€ **0,50%**
- taux débiteur **nous consulter**

Crédit renouvelable Facélia^{(5) (6)}

Le crédit renouvelable Facelia est un produit de BPCE Financement⁽⁷⁾ qui en fixe les conditions tarifaires. Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire

Prêt Étudiant

- (Avec un maximum de 5 enveloppes de 7 000€/an)
- frais de dossier **Gratuit**
 - taux débiteur **nous consulter**

Prêt Start taux zéro (destiné aux jeunes de 16 à 28 ans, en contrat d'apprentissage, en alternance ou dans la vie active)

- frais de dossier **Gratuit**
- taux débiteur **0%**

Prêt Jeunes actifs (destiné aux jeunes de 18 à 28 ans, entrant dans la vie active)

- frais de dossier **Gratuit**
- taux débiteur **nous consulter**

D'autres possibilités existent pour le financement du permis de conduire, d'un micro-ordinateur

Caution Jeunes Locataires (jusqu'à 28 ans inclus)

- frais de dossier **30,00€**
- taux maximum **1% du montant annuel garanti**

Autres crédits à la consommation

nous consulter

Location avec Option d'Achat (automobile)

Nous consulter

⁽⁴⁾ À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire du Sud, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

⁽⁵⁾ Accessible à partir de 18 ans et sous réserve d'acceptation du dossier par BPCE Financement, prêteur.

⁽⁶⁾ Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation

⁽⁷⁾ Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation.

Carte non commercialisée auprès des mineurs

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Crédits immobiliers⁽¹⁾

Prêt Epargne Logement

- frais de dossier	Gratuit
- taux débiteur	nous consulter

Eco Prêt à taux zéro

- frais de dossier	Gratuit
--------------------	---------

Prêt à taux zéro

- frais de dossier	Gratuit
--------------------	---------

Autres prêts immobiliers

- frais de dossier calculés sur le montant emprunté avec un minimum de 200,00€ et un maximum de 1 000€	1,00%
- taux débiteur	nous consulter

Frais de non conclusion du contrat

d'acquisition d'un bien immobilier avec un maximum de 150,00 €	0,75% du capital emprunté
---	------------------------------

⁽¹⁾ Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire du Sud, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

Les assurances liées aux crédits

Assurance emprunteur ⁽¹⁾	nous consulter
-------------------------------------	----------------

L'assurance Emprunteur est liée au crédit. Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit ⁽²⁾

⁽¹⁾ Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. La banque peut en faire une condition d'octroi du crédit.

⁽²⁾ Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur

Autres opérations / prestations liées aux crédits

Modifications apportées à un prêt immobilier

- modification de garantie (avec un minimum de 500,00 € et un maximum de 1 000 €)	1% du capital restant dû
- modification de taux (avec un minimum de 550,00 € et un maximum de 2 500 €)	1,5% du capital restant dû
- modification de durée, d'emprunteur et autre modification	350,00€
- modification de périodicité, de date d'échéance	250,00€

Information annuelle des cautions	44,00€ max.
-----------------------------------	-------------

Il s'agit de l'information annuelle obligatoire aux personnes qui se sont portées caution afin de garantir vos crédits.

Réédition de tableau d'amortissement

(hors demande de remboursement anticipé effectif)	20,00€
---	--------

Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif

(crédit immobilier, crédit à la consommation)	Gratuit
---	---------

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences de la Banque Populaire du Sud.

⁽¹⁾ Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

Ouverture/ clôture et frais de tenue et gestion de compte

Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne
ou Compte-Titres Ordinaires (CTO) (hors PEA ou PEA PME) **Gratuit**

Ouverture Plan Épargne en Actions (PEA)
ou Plan Épargne en Actions dédié aux PME (PEA PME) **Gratuit**

Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif⁽¹⁾
(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier) **Gratuit**

Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres,
PEA ou PEA-PME inactif **Droits de garde⁽²⁾**
(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)

Transfert

Transfert CEL vers une autre banque **105,00€**

Transfert PEL vers une autre banque **105,00€**

Transfert PEP vers une autre banque **105,00€**

Transfert PEA/PEA-PME vers une autre banque
(dans la limite d'un plafond de 150€)

- Titres cotés **15,00€ /ligne**
- Titres non cotés **50,00€ /ligne**

Transfert vers autre établissement du réseau Banque Populaire **Gratuit**

Épargne Bancaire

Relevé de compte multiproduits (hors compte de dépôt)
(relevé annuel) **Gratuit**

Autres services

Crescendo **16,00€**

Frais d'abonnement à une épargne automatique

⁽¹⁾ Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Premier Pas, Livret ACEF, Optiplus Agri) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

⁽²⁾ Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS (SUITE)

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Placements financiers

La Banque Populaire, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Compte-titres ordinaire (CTO)

- Droits de garde* (frais de tenue de compte)

	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille au 31/12 n-1 et prélevée en janvier n			Commission fixe par ligne (en sus de la com. proportionnelle)
	Taux	Minimum de perception	Maximum de perception	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	0,20%	35,00 €	45,00€	Gratuit
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	0,40%	35,00€	450,00€	5,00€

(*) 20% de réduction sur les droits de garde si plus de 10 ordres par an.

Les droits de garde (frais tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque afin d'assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres, ...)

- Frais de transaction

- Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

Ordre exécuté	Par internet	Par téléphone/en agence
Commission proportionnelle au montant de la transaction	0.50%	1.20%
Commission fixe par transaction	néant	néant
Minimum de perception	9,50 €	19,74€

- Opérations sur valeurs étrangères

[Nous consulter](#)

- Ordre exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)

Ordre exécuté	Par internet	Par téléphone
Commission de règlement différé (par mois)	0,598%	0,598%
Frais proportionnels au montant brut négocié	0,50%	1,20 %
Frais minimum	9,50 €	19,74 €
Frais de prorogation	0,36 %	0,36 %

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

- Opérations sur Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽¹⁾

- Souscriptions

- souscription OPC réseau Banque Populaire **Gratuit**
- souscription OPC autres établissements **10,00 €**

- Cessions ou rachats

- rachat OPC Banque Populaire hors fonds à formule **Gratuit**
- rachat avant échéance de fonds à formule **Nous consulter**
- rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse **Nous consulter**

⁽¹⁾ OPC = Organisme de Placement Collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

Plan d'Épargne en Actions (PEA) et Plan d'Épargne en actions dédié aux PME (PEA-PME)

- Droits de garde* (frais de tenue de compte)

	Titres cotés	Titres non cotés	Valeurs Groupe
Frais variables	0,40% de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat		0,20% avec un maximum de 45€
Frais fixe par ligne de titres détenus	5,00 €	25,00 €	Gratuit

(*) 20% de réduction sur les Droits de garde si plus de 10 ordres par an.

Les droits de garde (frais de tenue de compte) sont prélevés en début d'année civile et calculés sur le nombre de lignes et les encours détenus l'année précédente arrêtée au 31/12.

- Frais de transaction (achat ou vente)

	Par internet	Par téléphone	En agence
Actions	0.50%	1.20%	1,20%
Parts de SARL	0.50%	1.20%	1,20%
Organisme commun de placement (OPC) Banque Populaire	Nous consulter		
OPC autres établissements	Nous consulter		

- Opérations sur valeurs étrangères **Nous consulter**

Autres services

- Hisséio **Gratuit**
- Service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers
- Transactions sur l'or **Nous consulter**

Gestion sous mandat

Confier la gestion de vos actifs financiers à un professionnel. **nous consulter**

Parts sociales

Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales **Gratuit**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Les offres d'assurance, détaillées ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les dispositions contractuelles en vigueur, dans la notice d'information ou les conditions générales du contrat). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire.

Vous assurer ainsi que vos proches

Multirisque des Accidents de la Vie

[nous consulter](#)

Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.

Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances

Assurance Famille

[nous consulter](#)

Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.

Contrat assuré par BPCE Vie, et BPCE Prévoyance. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances

Fructi-Budget

- rente de 1 500€ par mois/24 mois

53,00€/an

- rente de 3 000€ par mois/24 mois

94,60€/an

Contrat garantissant le versement d'une rente mensuelle en cas de décès accidentel de l'assuré. Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des assurances

Fructi-Facilités

21,00€/an

Contrat versant un capital en fonction de la situation de compte lors du décès du titulaire.

Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances

Assurer vos biens

Assurance Auto

[nous consulter](#)

Assurance Habitation

[nous consulter](#)

Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Vous protéger au quotidien

Protection juridique

[nous consulter](#)

Contrat qui vous apporte une assistance juridique et vous assure en cas de litiges.

Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.

Assurer vos moyens de paiements

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

- Sécuriplus*

- 1 adhérent

28,50€/an

- 2 adhérents

42,75€/an

(*) - 25 % pour nos clients de moins de 28 ans hors convention.

Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des assurances.

Offres retirées de la commercialisation

Fructi-Famille

[nous consulter](#)

Contrat assuré par BPCE Vie, et BPCE Prévoyance. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances

OPERATIONS BANCAIRES A L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION
CONTRAIRE)

Vos opérations de change

Achat et vente de billets de banque étrangers

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.
Ce cours est affiché dans les agences pratiquant ces opérations.

Vos opérations par carte bancaire

Paielement par carte bancaire

- en euros et dans un pays de l'EEE⁽¹⁾ **Gratuit**
- hors EEE⁽¹⁾, en pourcentage de la transaction **de 1,30%**
et selon la zone géographique, plus cours de change **à 2,50%**

Retrait d'espèces à un distributeur

- en euros et dans un pays de l'EEE⁽¹⁾
Voir conditions appliquées aux retraits aux distributeurs hors réseau
Banque Populaire (page 9)
- hors EEE⁽¹⁾ **3,00€**
+ de 1,30% à 2,50%

Retrait d'espèces à un guichet bancaire

- en euros et dans un pays de l'EEE⁽¹⁾ **5,50€**
- hors l'EEE⁽¹⁾ **5,50€**
+ de 1,30% à 2,50%

Les services liés à la carte bancaire

- Frais d'opposition sur carte pour perte ou vol à l'étranger **Gratuit**
(hors zone EEE⁽¹⁾)

- Refabrication de la carte suite à perte ou vol à l'étranger **12,00€**
(hors zone EEE⁽¹⁾)

Vos virements vers l'étranger

Émission d'un virement SEPA

- virements frais partagés émis en euros vers
un pays de l'Espace Unique de Paiement en Euro⁽¹⁾
et comportant les coordonnées correctes du
bénéficiaire (BIC-IBAN) **5,00€**

Émission d'un virement non SEPA

- virements émis en euros vers un pays
hors Espace Unique de Paiement en Euro⁽¹⁾ ou en devises
- en euros **21,00€**
- en devises **21,00€**
+ commission de change

Vos virements en provenance de l'étranger

- virements en euros en provenance de l'Espace Unique
de Paiement en Euro, frais partagés, comportant les
coordonnées correctes du bénéficiaire (BIC-IBAN) **Gratuit**
- virements en euros en provenance d'un pays hors de
l'Espace Unique de Paiement en Euro⁽¹⁾ ou en devises **21,00€**
+ commission de change

Change

- Commission de change **21,00€**
Commission appliquée à toutes opérations en devises (chèques, virements...).

⁽¹⁾ Voir détail zone EEE et zone SEPA p.28

RÉSOLVRE UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié.

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **vo**tre conseiller est le **premier interlocuteur** pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au Service Consommateurs de votre Banque

Par internet : www.sud.banquepopulaire.fr rubrique «numéros utiles».

Par mail : consommateursbps@groupebps.fr

Par courrier : **Banque Populaire du Sud** - Sud Service Consommateurs
265 avenue des États du Languedoc - 34 000 MONTPELLIER

Par téléphone : **04 68 084 800** (appel non surtaxé, coût selon opérateur).

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de réception de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du Service Consommateurs, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

Le médiateur de la consommation* pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers et assurances) :

Par internet :

<https://www.mediateur-fnbp.fr/>

ou sur le site de la médiation de la consommation :

<http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>

Par courrier : **Monsieur Le Médiateur de la consommation auprès de la FNBP** (Fédération Nationale des Banques Populaires)
76/78, avenue de France - 75204 Paris Cedex 13

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers :

- Hors assurance-vie – (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc

Par internet : <http://www.amf-france.org>

Par courrier : **Monsieur le Médiateur de l'AMF - Autorité des Marchés Financiers**
17 Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

RÉSOLURE D'UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION (SUITE)

Le médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation

Par internet : <https://www.mediation-assurance.org>

Par courrier : **La Médiation de l'Assurance**

TSA 501 10 75441 Paris Cedex 09.

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande :

<http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

^(*) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC.

Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Chaque année, vous recevez également le relevé annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

Zone EEE (Espace Économique Européen), composé des pays de l'Union Européenne :

⁽¹⁾ cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque. ⁽²⁾ Des négociations sont en cours entre l'Union européenne et le Royaume-Uni dans le cadre du BREXIT. À compter du 1^{er} janvier 2021, selon la nature de l'accord conclu, les conditions d'accomplissement des opérations avec le Royaume-Uni pourront être modifiées.

Zone SEPA (Single Euro Payments Area):

Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'Etat de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, principauté d'Andorre, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO :

Composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

BPCE Financement

au capital de 73 801 950 euros. Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13 439 869 587 RCS PARIS Adresse : Panhard et Levassor, 75634 Paris cedex 13.

La Location avec Option d'Achat

est un produit de : Capitele Finance-Tofinso, intermédiaire de crédit du bailleur BPCE Lease : BPCE LEASE société anonyme au capital de 354 096 074 euros Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13 379 155 369 RCS de Paris.

BPCE Prévoyance

SA au capital social de 13 042 257,50 euros. Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris 352 259 717 RCS PARIS. Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776,00 euros. Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris 349 004 341 RCS PARIS. Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA Assurances

Société anonyme au capital social de 7 000 000 € entièrement libéré Entreprise régie par le Code des assurances – 481 511 632 RCS Niort tel : +33 5 49 75 75 75 Siège social : 118, avenue de Paris, CS 40000 - 79033 Niort Cedex 9

CNP Assurances

SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré. Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062. Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Assurances

SA au capital de 61 996 212 euros. Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13, immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860. Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Siège social : 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans cedex 2. Société anonyme au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé. Entreprise régie par le Code des assurances - RCS. Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z.



A series of horizontal dotted lines for writing, spaced evenly down the page.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT



E066606

**Un accès direct à votre compte
où que vous soyez ET 24h/24...**

...Par Internet, avec Cyberplus
www.sud.banquepopulaire.fr

...Par SMS avec le 6 11 10 :
Service par SMS sans abonnement
(0,35 € : prix par message + coût du SMS)

...Par Moviplus (4,00€ / mois)

...Par Téléphone, avec Tonalité Plus
(serveur vocal)
Depuis la France, au :
04 11 99 00 99 (0,50 € par appel abouti)

Pour contacter un conseiller...
Depuis la France, au :
04 68 08 41 51 (appel non surtaxé)

BANQUE POPULAIRE DU SUD exploitant également les marques **BANQUE DUPUY, DE PARSEVAL, BANQUE MARZE** et **CREDIT MARITIME** - 38 bd Georges Clemenceau - 66966 Perpignan Cedex 09 - Téléphone : 04 68 38 22 00 - Fax : 04 68 38 48 03 - www.sud.banquepopulaire.fr contact@groupebps.fr - 554200808 RCS Perpignan - Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 534 - TVA n° FR 29 554200808. Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédits.

BPCE : Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros. RCS Paris n° 493 455 042. Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 08 045 100.



**BANQUE POPULAIRE
DU SUD**

la réussite est en vous

